

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2042 :

Politique du handicap : plan d'actions 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

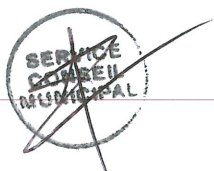
ABSENTS :

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire

David LORION

Apté au service de la mairie
974 00 Saint-Pierre 974 00 41-2042-DE
Date de la séance : 26/08/2025
Date de la délibération : 01/09/2025

Affaire n°41/2042 : Politique du handicap : plan d'actions 2025.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'accès aux loisirs et à la culture fait partie des besoins essentiels à l'existence des personnes en situation de handicap conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il expose à ce titre les activités mises en place par la ville selon le plan prévisionnel d'actions de sensibilisation et d'information joint en annexe et qui reposent sur deux axes forts :

1. Des actions propres dans la mise en œuvre des opérations de sensibilisation et d'information :

- ✓ Le carnaval du Mardi – Gras,
- ✓ Saint – Pierre, Ville et handicap,
- ✓ Handimusik,
- ✓ Handinautique,
- ✓ Sorties pédagogiques

2. Des actions partagées avec les associations de personnes en situation de handicap :

- ✓ Activités canoë – kayak, et, Solidarun avec l'Association Sportive des handicapés Physiques du Sud
- ✓ Journées récréatives avec l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint – Pierre, le Comité Valentin Hauÿ et l'ALEFPA.
- ✓ Les nouveaux défis avec l'Association les handicapables,
- ✓ Autres...

Ces manifestations permettent le développement d'une culture partagée en reprenant dans la globalité la notion d'inclusion à travers le volet handicap. Par ailleurs elles abordent le croisement des regards dans la rencontre de nos différences.

Les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire correspondante au budget 2025 : Service 260

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan d'actions 2025 du Service Pôle Handicap joint en annexe,
- **DE VALIDER** le budget prévisionnel y afférent pour un montant maximal de 20 000.00€
- **D'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints Délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2042-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025